

## LE DISCOURS DE LA PRESIDENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'ARIEGE

Chers collègues,

J'espère tout d'abord que vous avez tous profité de ces quelques jours de repos au cours de cet été 2020 bien particulier.

La rentrée scolaire, mais aussi économique et sociale, est désormais engagée et elle ne sera pas simple.

L'objet de cette séance exceptionnelle, qui se résume à l'examen de deux dossiers, est en grande partie lié à la crise sanitaire que nous traversons et loin d'être terminée.

Le rapport sur la création de postes qui vous sera présenté dans un instant comporte un volet sur l'ajustement de nos effectifs, pour lequel le retard pris dans le contexte de la crise sanitaire n'a pas permis cette année de tenir le calendrier puisque ce rapport passe habituellement à notre séance de juin, après la tenue des CAP en avril ou en mai. Ce rapport comporte aussi un volet concernant le renforcement temporaire de nos effectifs intervenant dans les collèges. Il s'agit bien sûr, vous le verrez, d'une proposition directement liée au contexte actuel.

Cette crise sanitaire, qui a touché le monde entier et la France à partir du mois de mars, est toujours présente et ses multiples conséquences vont être tous les jours plus fortes.

Dans cette période, notre première préoccupation reste bien sûr la rentrée scolaire. Une rentrée périlleuse qui pourra tout de même bénéficier de l'expérience acquise du mois de mai dernier.

Je ferai le tour de tous les collèges dans les prochains jours, et je vous y retrouverai. La communauté éducative va être soumise à rude épreuve et je fais toute confiance à nos équipes et à leur encadrement pour que la sécurité maximale soit de rigueur, en particulier pour la restauration, l'un des moments les plus délicats de la vie en groupe.

Ces derniers jours, compte tenu de l'évolution de l'épidémie et de la généralisation du port du masque, la question s'est posée de la dotation des collégiens.

Chaque collectivité, selon le contexte, les habitudes et les principes va adapter sa position. Pour ce qui nous concerne, je vais proposer d'accompagner cette rentrée sous haute tension en permettant aux administrations des collèges d'utiliser le fonds social pour l'achat de masques au bénéfice des enfants de familles en situation de précarité économique et en finançant ce fonds social dans cet objectif. Je vous propose aussi de doter chaque collège d'une réserve préalable pour pallier le premier jour à quelques oublis d'étourderie. 1200 masques ont ainsi été attribués à nos collèges depuis vendredi. L'aide aux familles en difficulté se poursuivra autant qu'il le faudra. La crise peut effectivement durer.

Je voudrais en suite évoquer l'annonce du Président de la République, il y a quelques semaines, de l'instauration d'une « prime COVID » aux personnels des Services d'Aide à Domicile (SAAD).

Le Président de la République annonce 1 000 € de prime par salarié de ces structures et une enveloppe d'un montant de 80 M€ débloquée par l'Etat.

Or, 80 M€ ne sont pas suffisant pour financer le montant de la prime annoncée. Alors le Président de la République, par un tour de « passe-passe », interpelle les Départements. C'est à eux qu'il appartiendra de reverser aux SAAD la part de la dotation de l'Etat, avec l'obligation pour eux de la

compléter pour arriver à 1 000 €. Comme la dotation de l'Etat financera, au mieux, 50 % de cette prime promise par le Président de la République, que cela concerne environ 200 salariés ETP en Ariège, je vous laisse le soin de faire les calculs.

Je n'oublie pas l'aspect politique, si la prime est versée c'est grâce à l'Etat, si elle ne l'est pas c'est à cause du Département.

Si vous ajoutez que, dans le même temps, l'Etat a refusé le chômage partiel à la très grande majorité de ces structures pendant la période de confinement et que le Département a continué à verser le montant intégral de l'APA et de la PCH alors qu'un nombre d'heures conséquent n'a pas été fait à la demande des bénéficiaires, je pense très sincèrement que le Département a depuis le premier jour de la crise accompagné ces structures très correctement. Pour être plus claire, certains de ces SAAD ont connu jusqu'à 40 % de baisse de leur activité. Le Conseil Départemental de l'Ariège a versé comme si le service était réalisé normalement. Certes, le SAAD a des charges fixes incompressibles mais aussi des charges variables qui n'ont pas été aussi importantes. Sur ces marges, le SAAD, employeur, a la latitude de décider du versement d'une prime COVID, d'en fixer le montant et de solliciter la part de l'Etat.

C'est ce que je souhaite et que je demanderai aux SAAD de faire pour compléter le cas échéant le montant alloué par l'Etat et son complément versé par le Conseil Départemental. Je considère, à titre personnel, que cette mesure est inadaptée car partielle (d'autres professions, à commencer par les personnels des surfaces commerciales, ont démontré un mérite tout aussi important) et ressemble plus à une récompense subjective pour solde de tout compte.

Mais les décisions, y compris règlementaires, prises par l'Etat contraignent le Conseil Départemental à se soumettre à ce nouveau diktat du Président Macron. L'injustice est claire, et je ne la cautionne pas, celle tellement évidente et répugnante entre aides à domiciles de ces structures qui en seront bénéficiaires et laissés pour compte qui relèvent du gré à gré et que le Chef de l'Etat a tout simplement oublié.

Car dans cette démarche très politique du Président de la République, un énorme trou dans la raquette : les personnes employées de gré à gré. Elles représentent à peu près 30 % du service réalisé en Ariège. Employées directement par les bénéficiaires, elles ne seront pas concernées par la « prime COVID » de M. Macron alors qu'elles font exactement le même métier. Pour ce qui nous concerne, nous avons poursuivi le versement de l'APA ou de la PCH et nous nous assurons que les bénéficiaires-employeurs ont bien payé leurs employés, lorsqu'ils ont pris la décision de ne pas les faire intervenir en raison du contexte pandémique.

C'est donc bien contrainte et forcée et pour ne pas se couper d'une « aide » financière, eut-elle un goût fort d'opportunisme, que je proposerai à la commission permanente du 7 septembre, de se saisir de l'aide de l'Etat en respectant le principe inébranlable de financement à parité dans la limite des 500 € par ETP. 50/50. Et si l'Etat n'est pas en mesure d'assumer ces annonces, ce qui est fort à parier, ne pensez pas que le Département viendra encore une fois lui faire l'aumône. Non, pas question. Nous laisserons le soin aux employeurs de compléter pour arriver aux 1 000 € annoncés, ce qui au fond est très logiquement de sa responsabilité, sur la base des sommes versées par le Département pendant la crise et dépassant les besoins de cette période.

Le contexte est suffisamment grave pour éviter ces manœuvres politiciennes à seule visée électoraliste, le mois de mars 2021 se rapproche à grands pas ce qui visiblement n'échappe pas au maître des horloges élyséennes.

Cette séance exceptionnelle, le tout dernier jour de ce mois d'août, se justifie donc aussi par tout cela. Je vous propose entre autre de nous retrouver, le 21 septembre prochain en CD privé, car, vous l'avez compris, la période que nous traversons est très évolutive et nous impose des choix sur lesquels nous devons tous débattre.

Je suis convaincue que nous avons géré au mieux les mois précédents, depuis mars dernier précisément, par ce que nous avons su échanger et adopter ensemble la bonne attitude.

Dans cet ensemble, j'inclus nos partenaires sociaux. Toutes les réunions de CHSCT ou de CT tenues en avril, mai et juin, ont été utiles et constructives. J'ai apprécié à cette occasion le maintien du paritarisme dans ces instances, choix que notre assemblée a fait alors que la loi supprimait cette obligation.

A présent, c'est le champ de compétence des CAP qui est réduit par la loi. Ce sera l'objet du second rapport à l'ordre du jour aujourd'hui. Je ne crois ni opportun ni adroit de réduire la possibilité de dialogue social au sein de notre institution et nous aurons l'occasion dans un instant d'échanger sur ce point.

Je voudrais aussi évoquer un autre sujet pour lequel le travail collaboratif, qui serait pourtant nécessaire et légitime, de toutes les structures concernées est loin d'être prouvé pour l'instant et je le crains, acquis pour l'avenir. Je veux parler de la reconstruction de l'Hôpital de Tarascon.

Je résume la situation. Depuis des années, le territoire a pour projet la reconstruction de cet équipement qui présente la caractéristique d'être le plus grand EHPAD du département, 140 lits, auxquels s'ajoutait un Service de Soins de Suite et de Réadaptation (SSR) de 15 lits conférant à cette unité son caractère hospitalier.

L'obsolescence de l'équipement, cause essentielle je le pense du désintérêt des professionnels nécessaires, a entraîné la disparition du SSSR, remplacé sur le papier par une Unité de Soins et de Longue Durée (USLD) de 30 places en réalité jamais mise en place au niveau essentiel du plateau technique.

La décision a été prise par le Conseil de Surveillance de transférer cette USLD dans les locaux du CHIVA sur la base d'un constat de réalité.

A présent, toujours pour les mêmes raisons d'obsolescence, l'établissement creuse des déficits liés à une exploitation de plus en plus difficile et à une certaine désaffection.

Nous regrettons tous, au niveau de notre assemblée, que ce paquebot qui sombre n'intéresse que nous et que trop nombreux soient ceux qui continuent à se chamailler sur le pont sans se soucier de l'avenir.

J'ai bien compris, en lisant ces derniers jours la presse locale, que le jeu de « la patate chaude », qui consiste à ne pas l'avoir entre les mains quand la fin de la partie va être sifflée, est déjà bien engagé.

Alors, je veux rappeler ici, comme je vais le faire publiquement, clairement et fortement, les engagements de notre institution. Notre objectif est le maintien d'un hôpital public de 120 lits à

Tarascon comprenant des lits d'EHPAD et une USLD dans un établissement neuf, reconstruit, conforme aux normes et aux attentes des bénéficiaires à l'horizon 2024.

Le constat de l'impossibilité de reconstruire sur place est dressé et partagé, entraînant la nécessité de trouver un site pour la nouvelle construction. A ce jour, le territoire n'a rien trouvé. Le Département a proposé un premier terrain sur la commune de Quié, qui n'est plus adapté aujourd'hui par rapport à l'évolution des normes en matière de constructibilité de tels équipements à proximité de lignes de transports électriques à haute tension. Le Département a ensuite proposé un second terrain à Banat. Je précise que dans les deux cas le Conseil Départemental de l'Ariège a décidé de donner ce terrain. Comme il a décidé d'attribuer une subvention d'investissement de 2,6 M€, déplaçant de manière exceptionnelle et très significative l'aide habituelle accordée pour ce type de projet.

Et depuis ... les querelles sur le pont se poursuivent et les peaux de bananes sous les pieds de ce projet sont nombreuses. Les plus beaux exemples sont à mes yeux, cette procédure de modification du Plan de Prévision des Risques Naturels engagée subitement par l'Etat et qui par le plus grand des hasards trouve un risque d'aléa ruissellement sur la parcelle concernée, alors qu'il n'en existait aucun sur l'actuel PPRN, ou encore le magnifique échange durant l'été entre les services de l'Etat et le maître d'ouvrage, CHIVA, sur le point de savoir si la déclaration de ce projet doit être faite dans le cadre du code de l'environnement ou celui de l'urbanisme se concluant sur un délai de 9 à 12 mois pour trancher la question...

Une chose est sûre, on ne fait pas le bonheur des gens malgré eux. Si les acteurs de ce dossier, et ils se reconnaîtront, préfèrent la stratégie de la terre brûlée, qu'ils le disent et l'assument car les conséquences sont claires : c'est la condamnation progressive et régulière de l'établissement Jules-Rousse qui a déjà perdu le SSR, n'a jamais pu mettre en place l'USLD accordée et va progressivement perdre en capacité et en attrait, donc en moyens, en personnel et en service.

Si, tous ceux qui ont vocation à être les partenaires du Conseil Départemental dans un projet constructif d'un établissement neuf de 120 places comprenant une USLD ont un autre objectif, je leur dis que le Conseil Départemental assumera ses responsabilités et ses décisions en fonction de l'évolution positive ou négative de ce dossier et de cet établissement.

Le Département met gratuitement un terrain à disposition du nouveau projet, 2,6 M€ de subvention d'investissement, tous ses moyens d'ingénierie pour que cet équipement public reste un pôle fort des services du Tarasconnais. Mais malheureusement, il n'est pas le seul décideur. Une chose est sûre, le Conseil Départemental veut clairement bâtir ce projet, pas le torpiller.

Augustin Bonrepaux, puis Henri Nayrou, qui m'ont précédée dans ces fonctions, ont engagé et poursuivi ce dossier dans cet esprit. C'est également le mien et je vous assure qu'avec la plus grande vigueur je défendrai le projet du Département, et rien d'autre.

Je ne peux évidemment pas terminer mon introduction sans évoquer les difficultés que connaissent certains de nos territoires en raison de la présence de l'ours.

Pour l'ours, pas de rentrée : il a toujours été là !

Sans doute faudra-t-il un peu patienter encore pour que le Président Macron prenne sa plume pour répondre à notre proposition de juillet sur une gouvernance locale appuyée sur un comité exécutif d'élus locaux (Département, Communautés de communes) et un comité technique représentatif de la profession. Bien nous en a pris d'élargir le sujet, au-delà d'une économie pastorale fortement

impactée, aux acteurs du tourisme. Dimanche dernier, alors que de part et d'autre du Port du Marterat, les randonneurs se dirigeaient vers le col dans le cadre des rencontres du parc des Trois Nations, l'ours batifolait à quelque distance de là, rappelant alors à tous qu'il s'était ancré dans ce territoire et que les conséquences, au-delà du pastoralisme, ne seraient pas anodines, le temps passant.

Sur le front de l'économie pastorale, les attaques se poursuivent de façon quotidienne :

- 285 dossiers (N-1 au 31/10 : 271)
- 397 Ovins (N-1 au 31/10 : 709)
- 15 bovins (N-1 au 31/10 : 13)

Il y a urgence donc à ne pas rester les bras ballants, juste à constater des dégâts que tout un chacun sans être grand devin peut appréhender. La balle est dans le camp du Président Macron, à lui de se positionner sur une gouvernance qui doit redonner la parole aux territoires.

Vous le voyez, même si l'ordre du jour de cette séance est réduit, le front de l'actualité est large pour notre Assemblée. Quoi de plus naturel pour une collectivité qui assume des services publics de proximité d'être en première ligne dans ces moments difficiles.

Mais les temps sont durs car sous couvert de modernité, de jeunesse et de dynamisme, l'Etat, le Gouvernement et le Chef de l'Etat ne cessent de démontrer tous les jours leur mépris pour la décentralisation, les collectivités locales et les territoires.

C'est la leçon qu'il faut tirer de ces mois de crise ou d'une réforme de l'assurance chômage qui fait exploser le RSA à la tenaille organisée pour la prime COVID-19 des aides à domicile, dans l'esprit de nos gouvernants nationaux, les Départements sont bien de parfaits supplétifs, et rien d'autre.